CIBC GESTION D'ACTIFS CIBC

Fonds d'actions américaines de croissance neutre en devises Renaissance

États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 août 2023

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	31 août 2023	31 août 2022
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) (notes 2 et 3)	**20 409 $**	12 592 $
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	**60**	19
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	**–**	87
Actifs dérivés	**67**	31
Total de l'actif	**20 536**	12 729
Passif		
Passif courant		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	**80**	–
Montant à payer au rachat de parts	**189**	19
Passifs dérivés	**2**	153
Total du passif	**271**	172
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	**20 265 $**	12 557 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	**5 574 $**	7 418 $
Catégorie F	**1 261 $**	1 324 $
Catégorie O	**13 430 $**	3 815 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	**25,66 $**	24,26 $
Catégorie F	**27,52 $**	25,77 $
Catégorie O	**22,82 $**	21,18 $

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 14 octobre 2010 (désignée la *date de création*).

	Date de début des activités
Catégorie A	20 octobre 2010
Catégorie F	8 décembre 2010
Catégorie O	30 octobre 2015

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global
(en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	31 août 2023	31 août 2022
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Revenu de placement	**203 $**	152 $
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	**931**	1 844
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	**(778)**	(574)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	**1 277**	(3 265)
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	**1 633**	(1 843)
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	**109**	146
Frais d'administration fixes ±±±	**20**	27
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	**–**	–
Coûts de transaction	**–**	–
	129	173
Renonciations / prises en charge par le gestionnaire	**–**	–
	129	173
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	**1 504**	(2 016)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	**273 $**	(1 227) $
Catégorie F	**78 $**	(201) $
Catégorie O	**1 153 $**	(588) $
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	**267**	326
Catégorie F	**48**	50
Catégorie O	**425**	217
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	**1,03 $**	(3,76) $
Catégorie F	**1,65 $**	(4,06) $
Catégorie O	**2,71 $**	(2,70) $

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie A	1,40 %
Catégorie F	0,65 %
Catégorie O	0,00 %

±±± Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie A	0,25 %
Catégorie F	0,15 %
Catégorie O	s. o.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie F		Parts de catégorie O	
	31 août 2023	31 août 2022	**31 août 2023**	31 août 2022	**31 août 2023**	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	**273 $**	(1 227) $	**78 $**	(201) $	**1 153 $**	(588) $
Transactions sur parts rachetables						
Montant reçu à l'émission de parts	**985**	2 857	**18**	214	**13 382**	1 014
Montant payé au rachat de parts	**(3 102)**	(3 708)	**(159)**	(96)	**(4 920)**	(2 810)
	(2 117)	(851)	**(141)**	118	**8 462**	(1 796)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**(1 844)**	(2 078)	**(63)**	(83)	**9 615**	(2 384)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	**7 418**	9 496	**1 324**	1 407	**3 815**	6 199
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	**5 574 $**	7 418 $	**1 261 $**	1 324 $	**13 430 $**	3 815 $
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)						
Aux 31 août 2023 et 2022						
Solde au début de la période	**306**	339	**51**	48	**180**	258
Parts rachetables émises	**41**	102	**1**	7	**639**	43
	347	441	**52**	55	**819**	301
Parts rachetables rachetées	**(130)**	(135)	**(6)**	(4)	**(230)**	(121)
Solde à la fin de la période	**217**	306	**46**	51	**589**	180

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2022, le Fonds disposait des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital nettes suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2032 à 2042
–	523

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	31 août 2023	31 août 2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	**1 504 $**	(2 016) $
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	**(931)**	(1 844)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	**(1 277)**	3 265
Distributions des fonds sous-jacents réinvesties	**(203)**	(152)
Achat de placements	**(15 125)**	(5 966)
Produits de la vente de placements	**9 699**	9 061
	(6 333)	2 348
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	**14 385**	4 095
Montant payé au rachat de parts	**(8 011)**	(6 596)
	6 374	(2 501)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	**41**	(153)
Perte (profit) de change sur la trésorerie	**–**	–
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	**19**	172
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	**60 $**	19 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille Au 31 août 2023

Titre	*Nombre de parts*	*Coût moyen (en milliers de dollars)*	*Juste valeur (en milliers de dollars)*	*% de l'actif net*
[1-3]**FONDS COMMUNS DE PLACEMENT** (note 10)				
Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance, catégorie O	509 546	17 715	20 409	
TOTAL DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT		**17 715**	**20 409**	**100,7 %**
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen		–		
TOTAL DES PLACEMENTS		**17 715**	**20 409**	**100,7 %**
Actifs dérivés			67	0,3 %
Passifs dérivés			(2)	(0,0) %
Autres actifs, moins les passifs			(209)	(1,0) %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			**20 265**	**100,0 %**

[1-3]Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

*Nº de réf. du contrat de couverture***	*Contrepartie*	*Note de crédit de la contrepartie**	*Date de règlement*	*Devise achetée*	*Valeur nominale*	*Devise vendue*	*Valeur nominale*	*Cours du change à terme*	*Cours du change de clôture*	*Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)*
1	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/11/30	CAD	263 367	CHF	170 000	0,645	0,648	1
2	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/11/30	CAD	25 651	GBP	15 000	0,585	0,585	–
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/11/30	CAD	702 023	GBP	410 000	0,584	0,585	1
3	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/09/29	USD	135 000	CAD	183 848	1,362	1,351	(2)
3	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/09/29	USD	30 000	CAD	40 775	1,359	1,351	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/29	CAD	251 189	USD	185 000	0,736	0,740	1
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/09/29	CAD	18 837 280	USD	13 900 000	0,738	0,740	63
3	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/09/29	CAD	142 385	USD	105 000	0,737	0,740	1
3	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/09/29	CAD	54 059	USD	40 000	0,740	0,740	–
3	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/09/29	CAD	203 096	USD	150 000	0,739	0,740	–
	Actifs et passifs dérivés – contrats à terme									**65**

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Conventions de compensation (note 2d)
(en milliers)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 31 août 2023 et 2022, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	**Montants compensés**			**Montants non compensés**		**Montants nets**
	Actifs (passifs) bruts	**Montants compensés selon les IFRS**	**Montants nets présentés aux états de la situation financière**	**Conventions-cadres de compensation**	**Espèces reçues en garantie**	
Au 31 août 2023						
Actifs dérivés de gré à gré	67 $	– $	67 $	– $	– $	67 $
Passifs dérivés de gré à gré	(2)	–	(2)	–	–	(2)
Total	65 $	– $	65 $	– $	– $	65 $
Au 31 août 2022						
Actifs dérivés de gré à gré	31 $	– $	31 $	(18) $	– $	13 $
Passifs dérivés de gré à gré	(153)	–	(153)	18	–	(135)
Total	(122) $	– $	(122) $	– $	– $	(122) $

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 août 2023 et 2022, le Fonds ne détenait pas de placement dans des fonds sous-jacents ni de participation excédant 20 % de chaque fonds sous-jacent.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds d'actions américaines de croissance neutre en devises Renaissance (désigné le *Fonds*) cherche à obtenir une croissance du capital à long terme principalement au moyen de l'exposition à un fonds d'actions américaines qui investit surtout dans des titres de participation de sociétés inscrites à la cote des principaux marchés boursiers américains ou situés aux États-Unis (désigné le *fonds sous-jacent*). Le Fonds tentera de réduire son risque de change lié aux devises autres que le dollar canadien en mettant en œuvre une stratégie de couverture de change.

Stratégies de placement : Le Fonds investit principalement dans des parts du Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance et tente de réduire son risque de change lié aux devises autres que le dollar canadien en mettant en œuvre une stratégie de couverture de change visant à le protéger contre les fluctuations des devises autres que le dollar canadien, à l'égard de parts qu'il possède dans le fonds sous-jacent. Le Fonds pourrait être incapable de couvrir entièrement son risque de change et se voir ainsi exposé à certains risques de change.

Puisque le Fonds investit dans le fonds sous-jacent, il peut être indirectement exposé aux risques de concentration, de crédit, de change ou de taux d'intérêt liés à ces titres. Seule l'exposition directe aux principaux risques inhérents au Fonds est analysée ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt, d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 août 2023 et 2022

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 août 2023.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 août 2022 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 août 2022

Répartition du portefeuille	*% de l'actif net*
Fonds communs de placement	
Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance	100,3
Actifs (passifs) dérivés	(1,0)
Autres actifs, moins les passifs	0,7
Total	**100,0**

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance, fonds sous-jacent, au 31 août 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 août 2022

Répartition du portefeuille	*% de l'actif net*
Actions américaines	
Services de communications	9,6
Consommation discrétionnaire	10,8
Biens de consommation de base	3,5
Énergie	4,5
Services financiers	13,4
Soins de santé	12,0
Industrie	7,2
Technologies de l'information	25,9
Matériaux	1,1
Immobilier	1,3
Services publics	3,1
Actions internationales	
Irlande	1,7
Suisse	1,4
Royaume-Uni	1,9
Autres actifs, moins les passifs	2,6
Total	**100,0**

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 août 2023 et 2022, le Fonds ne détenait aucun placement important dans des titres de créance.

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 31 août 2023 et 2022, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et du capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 août 2023

Devise (note 2m)	*Risque de change lié au fonds sous-jacent (en milliers de dollars)*	*Contrats de change à terme (en milliers de dollars)*	*Risque de change total* (en milliers de dollars)*	*% de l'actif net*
USD	19 369	(19 200)	169	0,8
GBP	742	(727)	15	0,1
CHF	279	(262)	17	0,1

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 août 2022

Devise (note 2m)	*Risque de change lié au fonds sous-jacent (en milliers de dollars)*	*Contrats de change à terme (en milliers de dollars)*	*Risque de change total* (en milliers de dollars)*	*% de l'actif net*
USD	11 948	(11 962)	(14)	(0,1)
GBP	234	(237)	(3)	–
EUR	215	(219)	(4)	–
CHF	179	(176)	3	–

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 août 2023 et 2022 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 août 2023	*31 août 2022*
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	**(202)**	(126)

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 août 2023 et 2022, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Fonds n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 août 2023 et 2022 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
Indice(s) de référence	***31 août 2023***	*31 août 2022*
Indice S&P 500 ($ US)	**189**	119

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 août 2023 et 2022 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 août 2023

Classement	*Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)*	*Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)*	*Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)*	*Total (en milliers de dollars)*
Actifs financiers				
Fonds communs de placement	–	20 409	–	20 409
Actifs dérivés	–	67	–	67
Total des actifs financiers	**–**	**20 476**	**–**	**20 476**
Passifs financiers				
Passifs dérivés	–	(2)	–	(2)
Total des passifs financiers	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**
Total des actifs et des passifs financiers	**–**	**20 474**	**–**	**20 474**

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 août 2022

Classement	*Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)*	*Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)*	*Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)*	*Total (en milliers de dollars)*
Actifs financiers				
Fonds communs de placement	–	12 592	–	12 592
Actifs dérivés	–	31	–	31
Total des actifs financiers	**–**	**12 623**	**–**	**12 623**
Passifs financiers				
Passifs dérivés	–	(153)	–	(153)
Total des passifs financiers	**–**	**(153)**	**–**	**(153)**
Total des actifs et des passifs financiers	**–**	**12 470**	**–**	**12 470**

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le Fonds ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Famille de fonds Investissements Renaissance — Organisation des Fonds et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Fonds de la famille de fonds Investissements Renaissance (désignés individuellement, le *Fonds*, et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds communs de placement (à l'exception du Fonds immobilier mondial neutre en devises Renaissance, qui est une fiducie d'investissement à participation unitaire). Les Fonds sont constitués en vertu des lois de l'Ontario et régis aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au 81 Bay Street, 20th Floor, CIBC Square, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Les Fonds sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée le *gestionnaire*). Le gestionnaire est également le fiduciaire, l'agent chargé de la tenue des registres, le conseiller en valeurs et l'agent de transfert des Fonds.

Chaque Fonds, sauf le Fonds équilibré de croissance mondial CIBC, peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Le Fonds équilibré de croissance mondial CIBC peut émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts de chaque série. À l'avenir, l'offre de toute catégorie ou série d'un Fonds pourrait prendre fin ou des catégories ou séries supplémentaires pourraient être offertes.

Les tableaux suivants présentent les catégories de parts offertes à la date des présents états financiers et les Fonds et les catégories de parts qui sont fermés à tout achat :

Catégories de parts offertes :

Fonds	**Catégorie A**	**Catégorie T4**	**Catégorie T6**	**Catégorie F**	**Catégorie FT4**	**Catégorie FT6**	**Catégorie SM**	**Catégorie O**
Fonds du marché monétaire Renaissance	✓			✓				✓
Fonds du marché monétaire américain Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de revenu à court terme Renaissance	✓			✓			✓	✓
Fonds d'obligations canadiennes Renaissance	✓			✓				✓
Fonds d'obligations à rendement réel Renaissance	✓			✓				✓
Fonds d'obligations de sociétés Renaissance	✓			✓			✓	✓
Fonds d'obligations de sociétés en dollars américains Renaissance	✓			✓				✓
Fonds d'obligations à haut rendement Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de revenu à taux variable Renaissance (offre également des parts des catégories H, FH, OH et SMH)	✓			✓				✓
Fonds à rendement flexible Renaissance (offre également des parts des catégories H, FH et OH)	✓			✓				✓
Fonds d'obligations mondiales Renaissance	✓			✓				✓
Fonds équilibré canadien Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de revenu diversifié en dollars américains Renaissance	✓			✓				✓
Portefeuille optimal de revenu prudent Renaissance	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Portefeuille optimal de revenu Renaissance	✓		✓	✓		✓		✓
Portefeuille optimal de croissance et de revenu Renaissance (offre également des parts de la catégorie OT6)	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Fonds de dividendes canadien Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de revenu mensuel canadien Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de revenu diversifié Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de revenu élevé Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de valeur de base canadien Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de croissance canadien Renaissance	✓			✓				✓
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de petites capitalisations canadien Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de revenu d'actions américaines Renaissance (offre également des parts des catégories H, HT4, HT6, FH, FHT4, FHT6 et OH)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds d'actions américaines de valeur Renaissance	✓			✓				✓
Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance	✓			✓				✓
Fonds d'actions américaines de croissance neutre en devises Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de dividendes international Renaissance	✓			✓				✓
Fonds d'actions internationales Renaissance	✓			✓				✓
Fonds d'actions internationales neutre en devises Renaissance	✓			✓				✓
Fonds des marchés mondiaux Renaissance	✓			✓				✓
Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Fonds de croissance mondial Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de croissance mondial neutre en devises Renaissance	✓			✓				✓
Fonds accent mondial Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de petites capitalisations mondial Renaissance	✓			✓			✓	✓
Fonds Chine plus Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de marchés émergents Renaissance	✓			✓				✓
Portefeuille optimal d'avantages sur l'inflation Renaissance	✓			✓				✓
Fonds d'infrastructure mondial Renaissance	✓			✓			✓	✓
Fonds d'infrastructure mondial neutre en devises Renaissance	✓			✓				✓
Fonds immobilier mondial Renaissance	✓			✓				✓
Fonds immobilier mondial neutre en devises Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de sciences de la santé mondial Renaissance	✓			✓				✓
Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance	✓			✓				✓
Fonds	**Série A**	**Série F**	**Série S**	**Série O**				
Fonds équilibré de croissance mondial CIBC	✓	✓	✓	✓				

Fonds ou catégories de parts fermés aux achats :

Fonds	Catégorie T8	Catégorie Plus	Catégorie Plus-H	Catégorie Plus-F	Catégorie Plus-FH	Catégorie Élite	Catégorie Élite-T4	Catégorie Élite-T6	Catégorie Élite-T8	Catégorie Sélecte	Catégorie Sélecte-T4	Catégorie Sélecte-T6	Catégorie Sélecte-T8
Fonds du marché monétaire Renaissance		✓											
Fonds de revenu à court terme Renaissance		✓		✓									
Fonds d'obligations canadiennes Renaissance		✓		✓									
Fonds d'obligations à rendement réel Renaissance		✓											
Fonds d'obligations de sociétés Renaissance		✓		✓									
Fonds d'obligations de sociétés en dollars américains Renaissance		✓		✓									
Fonds d'obligations à haut rendement Renaissance		✓											
Fonds de revenu à taux variable Renaissance		✓	✓	✓									
Fonds à rendement flexible Renaissance		✓	✓	✓	✓								
Fonds d'obligations mondiales Renaissance		✓		✓									
Fonds de revenu diversifié en dollars américains Renaissance		✓		✓									
Portefeuille optimal de revenu prudent Renaissance						✓				✓			
Portefeuille optimal de revenu Renaissance	✓					✓		✓	✓	✓		✓	✓
Portefeuille optimal de croissance et de revenu Renaissance	✓					✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Fonds de revenu d'actions américaines Renaissance				✓	✓								
Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance							✓						
Fonds	**Catégorie A**	**Catégorie F**	**Catégorie O**										
Fonds d'actions américaines Renaissance	✓	✓	✓										

Chaque catégorie de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts.

Les parts des catégories A, T4 et T6 sont offertes à tous les investisseurs selon le mode des frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent payer des frais d'acquisition initiaux à l'achat de parts des catégories A, T4 et T6 des Fonds. Depuis le 13 mai 2022, les options d'achat avec frais reportés et avec frais réduits ne sont plus offertes aux nouveaux achats. Les investisseurs ayant acheté des parts assorties des options d'achat avec frais reportés avant le 13 mai 2022 verront le barème des frais d'acquisition reportés continuer de s'appliquer et ces investisseurs pourront avoir à payer des frais d'acquisition reportés au moment de faire racheter leurs parts des catégories A, T4, T6 et T8.

Les parts des catégories Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8 affichent un ratio de frais de gestion inférieur à celui des parts des catégories A, T4, T6 et T8. Les investisseurs ayant acheté des parts assorties des options d'achat avec frais reportés avant le 13 mai 2022 verront le barème des frais d'acquisition reportés continuer de s'appliquer et ces investisseurs pourront avoir à payer des frais d'acquisition reportés au moment de faire racheter leurs parts des catégories Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8.

Les parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8 affichent un ratio de frais de gestion inférieur à celui des parts des catégories A, T4, T6, T8, Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8. Les investisseurs ayant acheté des parts assorties des options d'achat avec frais reportés avant le 13 mai 2022 verront le barème des frais d'acquisition reportés continuer de s'appliquer et ces investisseurs pourront avoir à payer des frais d'acquisition reportés au moment de faire racheter leurs parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8.

Les parts des catégories T4, T6 et T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie A, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution unique, maximal et fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte. Les parts des catégories Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie Sélecte, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution unique, maximal et fixe par part. Les parts des catégories Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie Élite, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution unique, maximal et fixe par part.

Les parts des catégories F, FT4, FT6, FH, FHT4 et FHT6 (désignées collectivement, la *catégorie F*) sont offertes, sous réserve de certaines exigences à l'égard de l'investissement initial minimum, aux investisseurs qui participent à des programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs rémunérés à l'acte, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre des parts de catégorie F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie F peuvent payer des honoraires à leur courtier ou courtier à escompte pour leurs services. Nous ne payons pas de commissions de suivi à l'égard de ces catégories de parts, ce qui nous permet d'imputer des frais de gestion annuels moins élevés.

Les parts des catégories Plus, Plus T4, Plus T6, Plus-H, Plus-H T4 et Plus-H T6 sont offertes à tous les investisseurs uniquement selon l'option avec frais d'acquisition. Vous payez des frais d'acquisition initiaux allant de 0 % à 5 % que vous négociez avec votre courtier lorsque vous achetez des parts.

Les parts de catégories S, SM, SMH et de la série S ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. À la date de clôture, ces catégories n'étaient pas actives.

Les parts des catégories O et OH ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se servent des parts des catégories O ou OH des Fonds pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés aux Fonds à l'égard des parts des catégories O ou OH; plutôt, des frais de gestion négociés sont facturés directement par le gestionnaire aux porteurs de parts des catégories O et OH, ou selon leurs instructions, ou aux courtiers ou aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Les parts des catégories H, HT4, HT6, FH, FHT4, FHT6, Plus-FH, Plus-H et OH (désignées individuellement, une *catégorie couverte*) ont respectivement les mêmes caractéristiques que les parts des catégories A, F, Plus-F, Plus et O, sauf que chacune utilise des instruments dérivés comme des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change de la catégorie couverte par rapport à la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (désignée la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 31 août 2023. Les états de la situation financière sont présentés aux 31 août 2023 et 31 août 2022. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour les semestres clos les 31 août 2023 et 2022, sauf pour les Fonds ou les catégories créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 31 août 2023 ou 2022.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 1er novembre 2023.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (désigné l'*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes comptables d'information financière (désignées les *IFRS*). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (*critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (désignée la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des titres de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (désignée la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation des Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (désigné le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (désigné le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec un Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés.

Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2j.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Cela vient du fait que les Fonds peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (désignée la *COVID-19*) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement du Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 31 août 2023, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Fonds doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Fonds.

ii) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par le Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.

iii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.

iv) Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.

v) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.

vi) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Fonds qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Fonds.

vii) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Conventions de compensation* à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres des Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour le Fonds du marché monétaire américain Renaissance, le Fonds de revenu diversifié en dollars américains Renaissance et le Fonds d'obligations de sociétés en dollars américains Renaissance, qui sont en dollars américains), aux taux courants en vigueur chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour les Fonds susmentionnés, qui sont en dollars américains), aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'options à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Prêts de titres

Certains Fonds peuvent prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

i) Trésorerie.

ii) Titres admissibles.

iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne qui n'est ni la contrepartie du Fonds dans l'opération ni une société du même groupe que celle-ci, pour autant que ses titres de créance notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée, ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée, aient une notation désignée.

iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée que les titres prêtés, ou échangeables contre de tels titres.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

k) Fonds à catégories multiples

Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories de parts. Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les frais d'administration fixes et les frais de gestion) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les frais d'administration fixes et les frais de gestion n'ont pas besoin d'être attribués.

l) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

m) Légende des abréviations

Voici les abréviations (désignées la *conversion de devises et autres*) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviation des devises

AED	– Dirham des Émirats arabes unis	JPY	– Yen japonais
AUD	– Dollar australien	KRW	– Won sud-coréen
BRL	– Réal brésilien	MXN	– Peso mexicain
CAD	– Dollar canadien	MYR	– Ringgit malais
CHF	– Franc suisse	NOK	– Couronne norvégienne
CLP	– Peso chilien	NZD	– Dollar néo-zélandais
CNY	– Renminbi chinois	PEN	– Nouveau sol péruvien
COP	– Peso colombien	PHP	– Peso philippin
CZK	– Couronne tchèque	PLN	– Zloty polonais
DKK	– Couronne danoise	RUB	– Rouble russe
EUR	– Euro	SEK	– Couronne suédoise
GBP	– Livre sterling	SGD	– Dollar de Singapour
HKD	– Dollar de Hong Kong	THB	– Baht thaïlandais
HUF	– Forint hongrois	TRY	– Nouvelle livre turque
IDR	– Rupiah indonésienne	TWD	– Dollar de Taïwan
ILS	– Shekel israélien	USD	– Dollar américain
INR	– Roupie indienne	ZAR	– Rand sud-africain

Autres abréviations

CAAÉ	– Certificat américain d'actions étrangères	iUnits	– Parts indicielles
CDA	– Certificats de dépôt autrichien	LEPOs	– Options de vente à bas prix d'exercice
OVC	– Obligation à valeur conditionnelle internationale	MSCI	– Indice Morgan Stanley Capital
FNB	– Fonds négocié en Bourse	OPALS	– Portefeuilles optimisés sous forme de titres cotés
CIAÉ	– Certificat international d'actions étrangères	PERLES	– Rendement lié à des titres participatifs
IPN	– Billet de participation internationale	FPI	– Fiducie de placement immobilier
iShares	– Actions indicielles	CSAÉ	– Certificat suédois d'actions étrangères

n) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (désignée la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable du siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

Les placements à court terme (instruments du marché monétaire) sont évalués à la juste valeur.

b) Obligations, débentures et autres titres de créance

Les obligations, débentures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une juste valeur plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et la notation de chaque contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de Mcgraw-Hill Financial, Inc.) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de sûreté.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres titres

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant, au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel, de l'avis du gestionnaire, le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (désignés les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la section *Risques liés aux instruments financiers – Risque de concentration* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites à l'état du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisé(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Les Fonds ne sont pas soumis, en vertu de règles externes, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par les Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement des Fonds. Cela peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande des porteurs de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 31 août 2023 et 2022 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire, les commissions de suivi et les honoraires des sous-conseillers en valeurs sont payés par le gestionnaire à partir des frais de gestion reçus des Fonds. Les frais de gestion annuels maximum exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie de parts du Fonds sont présentés dans la note *Taux maximum des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts des catégories O et OH, les frais de gestion négociés sont payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Fonds (autres que les frais des fonds) relativement chaque catégorie de parts émises, à l'exception des parts de catégories O, OT6 et OH, en contrepartie du paiement, par les Fonds, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces catégories de parts (désignés les *frais d'administration fixes*). Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Fonds qui ne sont pas des frais des fonds attribués aux parts de catégories O, OT6 et OH du Fonds. Les charges d'exploitation (autres que les frais des fonds) peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports. Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative des parts des catégories des Fonds, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes facturés à chaque catégorie des Fonds sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Les frais d'administration fixes payables par les Fonds pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Fonds.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Fonds sont responsables des frais du Fonds, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Fonds.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais de gestion et des frais d'administration fixes payés par les portefeuilles. La décision de renoncer aux frais de gestion ou aux frais d'administration fixes en totalité ou en partie est à la discrétion du gestionnaire et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation, qu'elles soient payables par le gestionnaire ou par les Fonds dans le cadre des frais des fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de renoncer aux frais d'administration fixes ou aux frais de gestion. Les frais d'administration fixes ou les frais de gestion auxquels le gestionnaire a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (désignées les *distributions des frais de gestion*) du Fonds.

Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents dont les Fonds détiennent des parts peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Tous les Fonds (à l'exception du Fonds immobilier mondial neutre en devises Renaissance, qui est une fiducie d'investissement à participation unitaire) sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Fonds, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le prix moyen des parts des porteurs de parts aux fins fiscales.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition du Fonds du marché monétaire Renaissance, du Fonds du marché monétaire américain Renaissance et du Fonds immobilier mondial neutre en devises Renaissance se termine le 31 décembre. Pour tous les autres Fonds, l'année d'imposition se termine le 15 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. Lors de l'attribution des activités de courtage, le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs des Fonds à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Les opérations relatives à des titres à revenu fixe, à d'autres titres et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les frais) décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements d'émetteurs ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres peuvent figurer dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès du Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès du Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans les opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et sous-conseiller en valeurs des Fonds

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI*), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Fonds (autres que les frais des fonds) qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par le Fonds, de frais d'administration fixes au gestionnaire. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus du Fonds est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs ou les sous conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, ou une partie du Fonds, pour lequel GACI est le conseiller en valeurs, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Le total des rabais de courtage versés par le Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, notamment la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie de l'imputation par les Fonds de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (désignée *STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de comptabilité, d'information financière, de prêts de titres et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Le gestionnaire paie les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon, et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à STM CIBC, et le gestionnaire facture des frais d'administration fixes aux Fonds. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par les Fonds.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau *Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme*.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

Fonds du marché monétaire Renaissance
Fonds du marché monétaire américain Renaissance
Fonds de revenu à court terme Renaissance
Fonds d'obligations canadiennes Renaissance
Fonds d'obligations à rendement réel Renaissance
Fonds d'obligations de sociétés Renaissance
Fonds d'obligations de sociétés en dollars américains Renaissance
Fonds d'obligations à haut rendement Renaissance
Fonds de revenu à taux variable Renaissance
Fonds à rendement flexible Renaissance
Fonds d'obligations mondiales Renaissance
Fonds équilibré canadien Renaissance
Fonds de revenu diversifié en dollars américains Renaissance
Portefeuille optimal de revenu prudent Renaissance
Portefeuille optimal de revenu Renaissance
Portefeuille optimal de croissance et de revenu Renaissance
Fonds équilibré de croissance mondial CIBC
Fonds de dividendes canadien Renaissance
Fonds de revenu mensuel canadien Renaissance
Fonds de revenu diversifié Renaissance
Fonds de revenu élevé Renaissance
Fonds de valeur de base canadien Renaissance
Fonds de croissance canadien Renaissance
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations Renaissance
Fonds de petites capitalisations canadien Renaissance
Fonds de revenu d'actions américaines Renaissance
Fonds d'actions américaines de valeur Renaissance
Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance
Fonds d'actions américaines de croissance neutre en devises Renaissance
Fonds d'actions américaines Renaissance
Fonds de dividendes international Renaissance
Fonds d'actions internationales Renaissance
Fonds d'actions internationales neutre en devises Renaissance
Fonds des marchés mondiaux Renaissance
Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance
Fonds de croissance mondial Renaissance
Fonds de croissance mondial neutre en devises Renaissance
Fonds accent mondial Renaissance
Fonds de petites capitalisations mondial Renaissance
Fonds Chine plus Renaissance
Fonds de marchés émergents Renaissance
Portefeuille optimal d'avantages sur l'inflation Renaissance
Fonds d'infrastructure mondial Renaissance
Fonds d'infrastructure mondial neutre en devises Renaissance
Fonds immobilier mondial Renaissance
Fonds immobilier mondial neutre en devises Renaissance
Fonds de sciences de la santé mondial Renaissance
Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance

(désignés collectivement, les « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 août 2023 et 2022 (le cas échéant) et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 août 2023 et 2022 (le cas échéant) ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Toronto, Canada
21 novembre 2023

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Investissements Renaissance
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200
Montréal (Québec)
H3B 4W5

1 888 888-3863
www.investissementsrenaissance.ca
info@gestiondactifscibc.com

Gestion d'actifs CIBC inc., gestionnaire et fiduciaire du Fonds, est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Veuillez lire le prospectus simplifié du Fonds avant d'investir. Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, composez le 1 888 888-3863, envoyez un courriel à info@gestiondactifscibc.com ou parlez-en à votre conseiller.

Le logo CIBC et « Gestion d'actifs CIBC » sont des marques de commerce de la Banque CIBC, utilisées sous licence.